

16 bis boulevard des Rochers
35500 VITRE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 JANVIER 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt, le treize janvier, le Bureau communautaire étant réuni à VITRE, après convocation légale du 6 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49
Présents : 33
Votants (dont 1 pouvoir) : 34

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE, Fabienne BELLOIR – CHAMPEAUX, Teddy REGNIER – CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY – CORNILLE, Bernard RENO – DOMAGNE, Christian OLIVIER – DOMALAIN, Pierre BILLOT – ERBREE, Marie-Christine MORICE – ETRELLES, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Danielle RESONET – LANDAVRAN, Joseph MARECHAL - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, T hérèse MOUSSU – MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE – MECE, Christian STEPHAN – MONDEVERT, Louis MENAGER – MONTREUIL SOUS PEROUSE, Pierre MELOT – MOULINS, Gilbert GERARD – MOUSSE, Gérard CHOPIN – RANNEE, Jean PITOIS - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER – TAILLIS, Yannick FOUET – TORCE, Denis CHEVROLLIER – VERGEAL, Bruno GATEL – VISSEICHE, Pierre MEHAIGNERIE – VITRE, Anne CHARLOT – VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE – VITRE

A donné pouvoir :

Patricia MARSOLLIER donne pouvoir à Gilbert GERARD

Etaient absents :

Nathalie CLOUET, Maryanick MEHAIGNERIE, Pascale CARTRON, Bernard GUAIS, Yves HISOPE, Joël MARQUET, Xavier JEGU, Sébastien FORTIN, Aline GOUPIL, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Thierry TRAVERS, Michèle PRACTH

Considérant que le quorum est atteint, M. MEHAIGNERIE Président de Vitré Communauté déclare la séance ouverte.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION

DB_2020_001 : PASS' COMMERCE & ARTISANAT - Versement des subventions au profit des sociétés et artisans ayant formulé une demande d'aide financière

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°7 du 29 janvier 2016, n°106 du 7 juillet 2017 et n°2019_143 du 20 septembre 2019 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu la délibération n° 2018-224 du conseil communautaire de Vitré Communauté en date du 14 décembre 2018 fixant les conditions d'octroi de l'aide financière dans le cadre du dispositif PASS' COMMERCE ET ARTISANAT ;

Vu la délibération n° 2019-012 du conseil communautaire de Vitré Communauté en date du 25 janvier 2019 approuvant la modification des conditions d'éligibilité du PASS' COMMERCE ET ARTISANAT par la conclusion d'un avenant n°1 à la convention conclue avec la Région Bretagne ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique en date du 5 décembre 2019 ;

Considérant les demandes de subvention des sociétés indiquées dans le tableau ci-dessous, au titre du PASS' COMMERCE ET ARTISANAT pour bénéficier d'une aide au financement dans leurs projets d'investissement ;

Considérant que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), à qui Vitré Communauté a délégué l'examen des demandes de PASS' COMMERCE ET ARTISANAT, ont émis un avis favorable aux dossiers de demande de subvention de ces sociétés ;

Considérant que ces projets concourent à la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat dans les communes de moins de 10 000 habitants et qu'ils s'inscrivent dans le cadre des politiques de VITRE COMMUNAUTÉ et de la RÉGION BRETAGNE ;

Considérant que l'aide financière attribuée au titre du PASS' COMMERCE ET ARTISANAT est fixée, pour chaque projet, à 30% maximum du montant hors taxes des dépenses éligibles, plafonnée à 7 500€ ;

Considérant que le PASS' COMMERCE ET ARTISANAT est cofinancé :

- de manière égale par Vitré Communauté et la Région Bretagne, dans les communes de moins de 5 000 habitants,
- par Vitré Communauté à hauteur de 50 %, par la Région Bretagne à hauteur de 30 % et par le porteur de projet à hauteur de 20 %, dans les communes entre 5 000 et 10 000 habitants ;

Considérant que les montants totaux des aides seront versés par Vitré Communauté et interviendront à réception des factures correspondant au plan de financement prévisionnel de chaque entreprise ;

Considérant que les montants définitifs des subventions versées seront précisés en fonction des dépenses réelles et ce, dans la limite du montant maximal défini par la présente décision ;

Considérant que la Région Bretagne versera à Vitré Communauté les quotes-parts régionales, pour chacun des projets, selon les dispositions indiquées dans le tableau ci-dessous ;

Il vous est proposé :

- **D'octroyer, à différentes sociétés et artisans du territoire de Vitré Communauté, les aides financières pour les projets détaillés dans le tableau ci-dessous ;**

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Dénomination du commerce/ de l'artisan	Nature du projet d'investissement	Montant prévisionnel du projet (HT)	Montant prévisionnel éligible au Pass' Commerce et Artisanat	Montant maximum de la subvention globale attribuée	Quote-part prévisionnelle remboursée par la Région Bretagne à Vitre Cté (30% ou 50%)
Etelles – Mme Hunault – Boulangerie	Acquisition d'un four avec élévateur et enfourneur pour développement d'activité	33 250,00 € HT	33 250 €	7 500,00 €	3 750,00 €
Louvigné de Bais – M. Retailleau - Peinture	Acquisition de divers équipements pour création d'activité	34 002,00 € HT	29 616 € HT	7 500,00 €	3 750,00 €
Rannée – M. Hervouin - Maçonnerie	Acquisition de matériel neuf portatif dans le cadre d'une reprise d'activité	315 000 € HT	52 229 € HT	7 500,00 €	3 750,00 €
Pocé-Les-Bois – M. Chevalier – Peintre	Acquisition de matériel pour création d'activité	26 762,10 €	6 040,48 €	1 812,14 €	906,07 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.

Fin de séance :

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 19 h 30.

Fait à Vitre
Le 15 janvier 2020

Le Président
Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services

Pierre BRAULT

